Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES

SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
en Eau Potable du Pas des Bêtes
www.pasdesbetes.fr

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Exercice 2024

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

Table des matières

I. Caractérisation technique du service 3
A. Présentation du territoire desservi 3
B. Mode de gestion du service 3
C. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
D. Nombre d'abonnés 4
E. Eaux brutes 5
F. Eaux traitées 5
I.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 5
I.1.2. Production 6
I.1.3. Achats d'eaux traitées 7
I.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
I.1.5. Autres volumes 8
I.1.6. Volumes consommés autorisés 8
G. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
II. Tarification de l'eau et recettes du service 9
A. Modalités de tarification 9
B. Facture d'eau type (D102.0) 10
III. Indicateurs de performance 11
A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 11
B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 11
C. Indicateurs de performance du réseau 13
III.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 13
III.1.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 14
III.1.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 14
D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 15
IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 16
A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 16
V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires 2024 17
VI. Comparaison du service avec les autres services 18

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

I. Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

En application des articles L. 5711-1 à L. 5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est devenu au 1er Janvier 2020 et conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/12/2019, un Syndicat Mixte fermé dénommé « SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES ».
Le service est géré au niveau intercommunal.

Le S.M.A.E.P du PAS DES BÊTE assure la production et la distribution d'eau potable à ses 8 communes adhérentes : BOISSEZON, PONT DE L'ARN, NOAILHAC, PAYRIN AUGMONTEL, VALDURENQUE, LABRUGUIERE, LAGARRIGUE, VIVIERS LES MONTAGNES

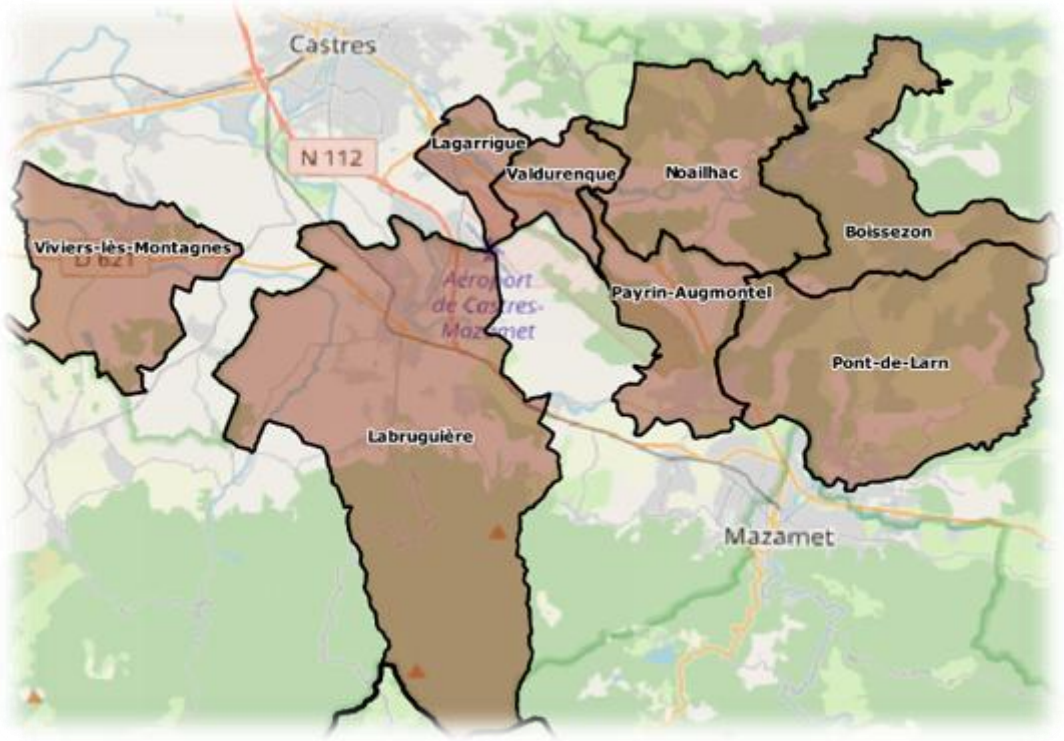

Les compétences liées au service sont les suivantes :

Compétences	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

B. Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable est actuellement géré par le biais d'un **contrat de Délégation de Service Public** :

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

Nature du contrat	DSP
Entreprise titulaire	VÉOLIA
Date du début du contrat	01/12/2021
Durée	12 ans
Date de fin	30/11/2033
Avenants (nombre et detail)	-

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le Service public d'eau potable dessert environ 16 516 habitants au 31/12/2024 (16 470 au 31/12/2023).

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le Service Public d'Eau Potable dessert 8 601 abonnés au 31/12/2024 (8 571 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) 22,04 abonnés/km au 31/12/2024 (23,23 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,92 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,06 m³/abonné au 31/12/2024. (98,65 m³/abonné au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

E. Eaux brutes

Le Service Public d'Eau Potable prélève 1 443 886 m3 pour l'exercice 2024 (1 429 270 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
LA PEYRARQUE	Souterraine	2 m3/j	403	454	**12,7%**
LABRO	Souterraine	7,50 m3/j	4 082	6 767	**65,8%**
BARRAGE DU PAS DES BÊTES	Surface	7920 m3/j	1 424 785	1 436 665	**0,8%**
Total			**1 429 270**	**1 443 886**	**1%**

F. Eaux traitées

I.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

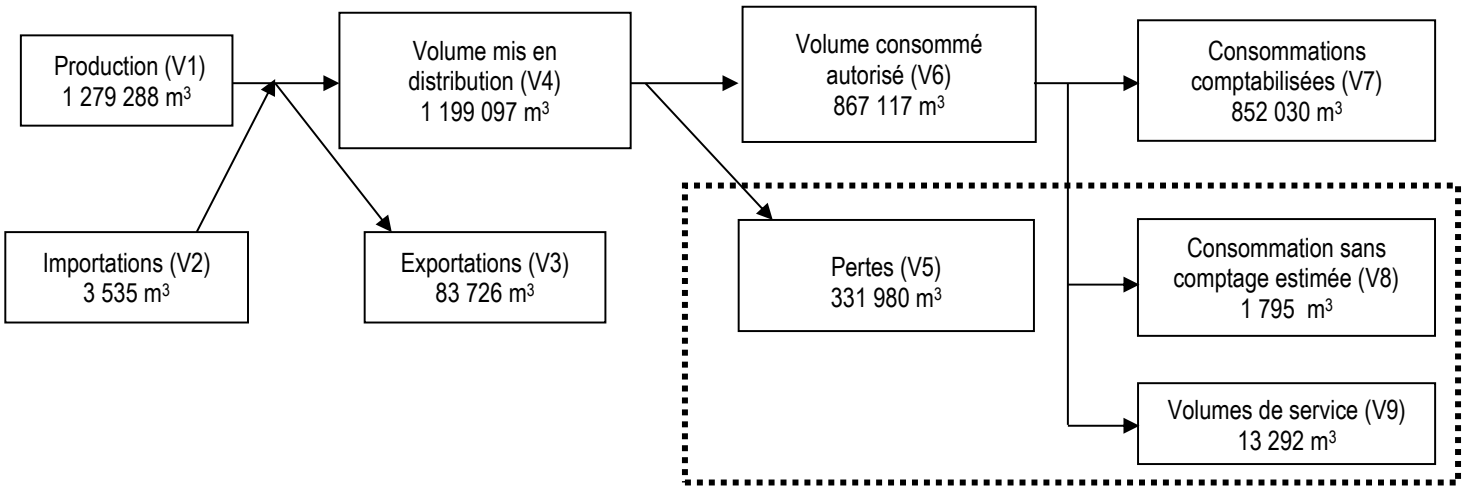

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

I.1.2. Production

Le service a une station de traitement :

- **L'Usine du Barrage du Pas des Bêtes**

Cette ressource en eau est la ressource principale du SMAEP.

L'Usine de production du Pas des Bêtes permet le prélèvement et le traitement d'eaux issues du barrage du Pas des Bêtes. Cette usine qui prélève et traite de l'eau est en service depuis 2012. Elle présente **une capacité de production de 7930 m3/j** et une **réserve d'eau traitée de 1 000 m3**.

L'Usine du Pas des Bêtes présente les caractéristiques suivantes :

Usine de production d'eau potable du PAS DES BETES	
Capacité journalière de production	7 930 m3/jour
Réserves d'eau traitée	1 000 m3
Moyens de secours de l'usine	1 groupe électrogène
Type de filière	Filière de traitement complète avec affinage charbon actif en grain Traitement des boues : presse à vis

Le synoptique ci-dessous reprend le fonctionnement de l'usine :

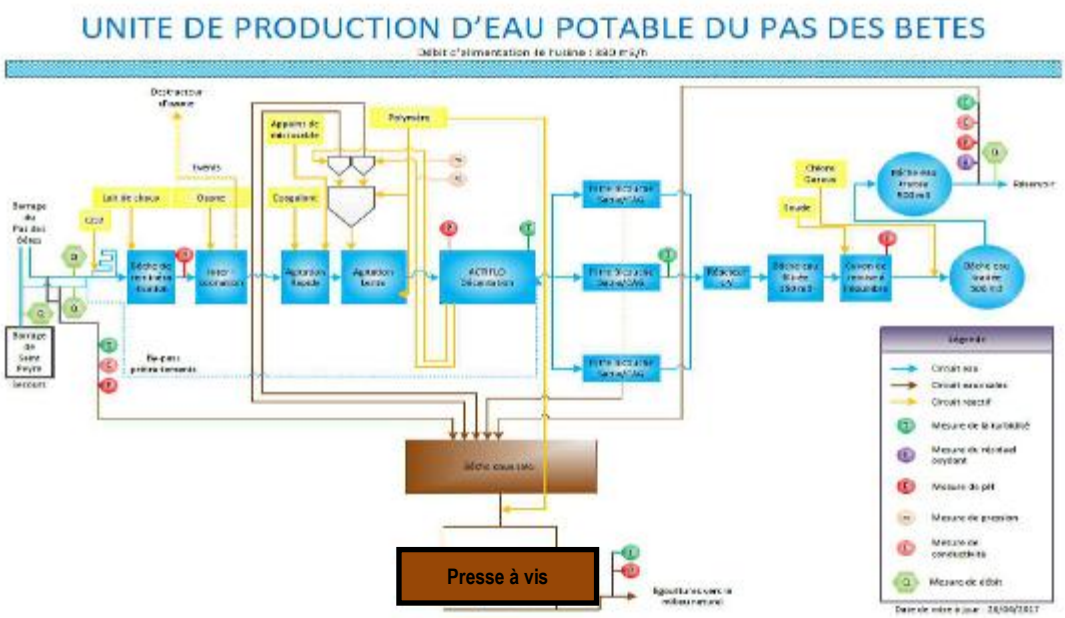

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
LA PEYRARQUE	403	454	12,7%	80
LABRO	4 082	6 767	65,8%	80
BARRAGE DU PAS DES BETES	1 279 185	1 272 067	-0,6%	80
Total du volume produit (V1)	**1 283 670**	**1 279 288**	**-0,3%**	**80**

I.1.3. Achats d'eaux traitées

Des achats d'eau traitée sont existants :

- BOISSEZON : le village de LINAS (13 abonnés) est alimenté en eau via un achat d'eau auprès de la commune du RIALET
- NOAILHAC : les villages de FIALSUCH (23 abonnés) et MALACAM (51 abonnés) sont alimentés en eau via un achat d'eau auprès de la commune de SAINT SALVY DE LA **BALME (raccordement des villages à la ressources de Pas des Bêtes en Juin 2024)**

Achat d'eau traitée	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**12 846**	**3 535**	**-72,75%**

I.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Des ventes d'eau en gros sont existantes :

Collectivité	Type d'échange	Observations	Echéance des conventions
Syndicat de Saïx Navès	Vente	Point de vente d'eau : Mascarens	31 Décembre 2025

Les volumes de ventes pour le SMAEP du PAS DES BÊTES sont les suivants :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**845 509**	**852 030**	0,80 %
Service de SIAEP de SAIX NAVES	**81 242**	**83 726**	3,10 %
Total vendu à d'autres services (V_3)	**81 242**	**83 726**	3,10 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

I.1.5. Autres volumes

Les autres volumes liés au service sont les suivants :

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**4 365**	**1 795**	**-61,30%**
Volume de service (V9)	**12 877**	**13 292**	**3,20 %**

I.1.6. Volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volumes consommés autorisés (V6)	**863 021**	**867 117**	0,50%

G. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du Service Public d'Eau Potable est de 390,17 km au 31/12/2024 (369 au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

II. Tarification de l'eau et recettes du service

A. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables du 01/01/2024 au 31/12/2024 et du 01/01/2025 au 31/12/2025 sont les suivants :

Tarifs		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,00 €	20,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,82 €/m³	0,82 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	51,20 €	51,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,893 €/m³	0,899 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0974 €/m³	0,0933 €/m³
	Redevance sur la consommation d'Eau Potable (Agence de l'eau)	-	0,320 €/m3
	Redevance sur la performance (Agence de l'eau)	-	0,070 €/m3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	-

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les Communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les Communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de Délégation de Service Public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont disponible sur simple demande au SMAEP du PAS DES BÊTES.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

B. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2024 au 31/12/2024 et du 01/01/2025 au 31/12/2025 sont les suivants :** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	98,40	98,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	118,40	118,40	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	51,20	51,50	0,6%
Part proportionnelle	107,16	107,88	0,67%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	158,36	159,38	0,64%
Taxes et redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	11,69	11,20	-
Redevance sur la consommation d'Eau Potable (Agence de l'eau)	-	38,40	-
Redevance sur la performance (Agence de l'eau)	-	8,40	-
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60		-
TVA	18,04	18,47	+2,38%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	69,33	76,47	+10,30%
Total	**346,09**	**354,25**	+2,4%
Prix TTC au m³	**2,88**	**2,95**	+2,4%

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

III. Indicateurs de performance

A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	53	0	53	0
Paramètres physico-chimiques	59	0	61	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 Décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	88%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

C. Indicateurs de performance du réseau

III.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	72,8 %	74,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,01	6,68

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

III.1.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m3/j/km (2,7 en 2023).

III.1.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2,30 m3/j/km (2,6 en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En ce qui concerne l'année 2024, 449 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m3 pour l'année 2024 (0,0002 €/m3 en 2023).

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires 2024

Indicateurs descriptif des services		Producteur	Valeur 2023	Valeur 2024
D101.0	Nombre d'habitants desservies total (estimation)	Collectivité	**16 470**	**16 516**
D102.0	Prix du service de l'eau au m3 TTC	Délégataire	**2,88**	**2,95**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	**1 jour**	**1 jour**
Indicateurs de performance		**Producteur**	**Valeur 2023**	**Valeur 2024**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS	**100 %**	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements physicochimiques	ARS	**100 %**	**100 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire	**108**	**118**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**72,8%**	**74,1%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**2,7 m3/jour/km**	**2,4 m3/jour/km**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**2,6 m3/jour/km**	**2,3 m3/jour/km**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	**0,10 %**	**0,13 %**
P108 .3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité	**80%**	**80%**
P109.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité	**0,0002 €/m3**	**0,0005€/m3**
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité	**137**	**449**

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 081-200092294-20250918-2025023-DE

VI. Comparaison du service avec les autres services

Code indica-teur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2024	
			Valeur du service	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	**16 516**	8 589 (8 - 0%)
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	**2,95**	2,2 (8 - 0%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	**1**	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	**100**	94,6 (8 - 0%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	**100**	97,9 (8 - 0%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	**118**	104 (8 - 0%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	**74,1**	70 (8 - 0%)
P105.3	Volumes non comptés	m³/km/j	**2,4**	4,8 (8 - 0%)
P106.3	Pertes en réseau	m³/km/j	**2,3**	4,1 (8 - 0%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,13**	7,98 (8 - 0%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	**80**	66,4 (8 - 0%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	**0,0005**	0,0039 (8 - 0%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	**4,53**	1,81 (7 - 0%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	**100**	98,8 (7 - 0%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an		3,8 (5 - 0%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	**1,23**	3,41 (7 - 0%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	**1,16**	7,93 (7 - 0%)

Valeur du service :
Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne nationale :
Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).
Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ***ne sont pas définitives*** *: elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*